

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE  
ET SES COMMUNES MEMBRES  
SERVICES DE LA DDFIP COMPÉTENTS SUR LE TERRITOIRE  
À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023**

Mission Secteur Public Local :

CDA de La Rochelle et Ville de La Rochelle :

- Service de Gestion Comptable de La Rochelle, 24 avenue de Fétilly, La Rochelle  
([sgc.la-rochelle@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sgc.la-rochelle@dgfip.finances.gouv.fr))  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.  
Téléphone : 05 46 00 47 47
- Conseillère aux Décideurs locaux : Hélène DEZALAY  
([helene.dezalay@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:helene.dezalay@dgfip.finances.gouv.fr))  
Téléphone : 06 15 52 57 48

Communes membres de la CDA :

- Service de Gestion Comptable de Ferrières, 200 rue de la Juillerie, 17170 Ferrières  
([sgc.ferrieres@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sgc.ferrieres@dgfip.finances.gouv.fr)).  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00.  
Téléphone : 05 16 59 11 00
- Conseillère aux Décideurs locaux : Sophie RAMBAUT  
([sophie.rambaut@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sophie.rambaut@dgfip.finances.gouv.fr)).  
Téléphone : 06 25 50 05 07

Mission Fiscale :

CDA de La Rochelle, Ville de La Rochelle et Communes membres :

- Service des Impôts des Particuliers (SIP) de La Rochelle  
([sip.la-rochelle@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sip.la-rochelle@dgfip.finances.gouv.fr))  
Téléphone : Numéro 0809 401 401
- Service des Impôts des Entreprises (SIE) de La Rochelle  
([sie.la-rochelle@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sie.la-rochelle@dgfip.finances.gouv.fr))  
Téléphone : 05 46 27 61 00
- Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement (SPFE) de La Rochelle  
([spf.la-rochelle1@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:spf.la-rochelle1@dgfip.finances.gouv.fr))  
Téléphone : Publicité foncière : 05 46 30 67 83      Enregistrement : 05 46 27 61 00
- Service Départemental des Impôts Fonciers de La Rochelle  
([sdif17.la-rochelle@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sdif17.la-rochelle@dgfip.finances.gouv.fr))  
Téléphone : 05 46 27 61 00

Tous ces services sont réunis au Centre des Finances publiques de Fétilly, 26 avenue de Fétilly à La Rochelle. Le SIE reçoit uniquement sur rendez-vous.  
Le centre est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.

Un particulier ou un professionnel doit être en priorité orienté vers son Espace personnel sur le site :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/>

Il trouvera sa documentation fiscale, un espace de prise de rendez-vous (téléphonique/physique) et une plate-forme de paiement sécurisé. Les agents d'accueil France services sont formés à l'accompagnement des usagers dans la procédure d'activation de ces espaces.

### Amendes :

Tous les usagers du département relèvent du secteur Amendes du SGC de La Rochelle :

- SGC de La Rochelle - Secteur Amendes, 24 avenue de Fétilly à La Rochelle  
Mail : [sgc.la-rochelle.amendes@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sgc.la-rochelle.amendes@dgfip.finances.gouv.fr)  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.  
Téléphone : 05 46 68 23 89

Les paiements :

- si l'avis comporte un QR Code le redevable doit payer chez un buraliste agréé DGFIP (Cf « Paiement de proximité »)
- sur le site en ligne amendes.gouv.fr : <https://www.amendes.gouv.fr/tai>
- si avis avec N° de télépaiement : par téléphone au 0811 10 10 10
- si avis sans N° de télépaiement : par téléphone au 0811 10 20 30 choix 1
- par téléphone au secteur Amendes du SGC la Rochelle – 05 46 68 23 89
- au guichet des caisses résiduelles (Cf « Paiement de proximité » – pas de limite de paiement en espèces pour les jours amendes).

### Paiement de proximité :

Toutes les factures DGFIP, locales ou nationales, qui comportent la mention « Payable chez un buraliste agréé » sont payables partout en France auprès des buralistes partenaires agréés de la DGFIP en espèces dans la limite de 300 €, ou par CB.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, ces partenaires sont les **seuls** à pouvoir encaisser ces factures en espèces. Les buralistes agréés sont répertoriés à l'adresse internet suivante :

<http://impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite>

En annexe 1 est jointe la liste des buralistes partenaires de la DGFIP présents sur le territoire de la CDA.

Dans le cas des factures **sans** la mention « Payable chez un buraliste agréé », un paiement en espèces restera possible. En effet, la DDFIP maintient 2 caisses numéraires résiduelles dans le département :

- La 1<sup>ère</sup> caisse résiduelle est installée dans les locaux du CFP de Saintes au 4 cours Charles de Gaulle. Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
- La 2<sup>nde</sup> caisse est située dans les locaux de la DDFIP au 24, avenue de Fétilly à La Rochelle. Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.

### Accueils de proximité (AP) :

L'accueil de proximité est une permanence assurée par un agent de la DDFIP, habituellement une demi-journée par semaine dans une France Services (Annexe 2) ou un espace public.

Les usagers peuvent obtenir des renseignements sur toutes les missions assurées par la DDFIP (prélèvement à la source, impôts fonciers, déclaration de revenus, factures communales ...).

Les AP sur le territoire de la CDA :

- France Services La Rochelle – Mairie de proximité - Quartier Mireuil – 2 square de la passerelle - Jeudi 14h00–17h00 **sur RDV** ;

- France Services La Jarrie – 1, rue de la Gendarmerie – Jeudi 9h00–12h00 **sur RDV** ;
- Périgny – Maison des Solidarités – 2, impasse du Clos Lucé - Jeudi 9h00–12h00 **sur RDV**.